



Séance du Conseil Municipal du 3 Novembre 2014

Le trois novembre deux mille quatorze à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire publique, à la mairie de Saint Valery sur Somme, sous la présidence de Monsieur Stéphane Haussoulier, Maire de Saint Valery sur Somme, Président de la Communauté de Communes Baie de Somme Sud.

■ Etat des présences :

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de :

Marie-Paule GRATTENOIX, absente excusée ayant donné procuration à Roselyne LECOMTE
Roland MOITREL, absent excusé ayant donné procuration à Clémence Froissart-Senlis
Marie-Colette FERRON-MINOTTE, absente excusée

■ Secrétariat de séance :

Clémence Froissart-Senlis a été élue secrétaire de séance.

■ Approbation du compte rendu de la dernière séance :

Le compte rendu de la dernière séance, en date du 17 juillet 2014, a été adopté, à l'unanimité.

■ Remarques diverses

Néant

■ Décisions prises depuis la dernière séance de Conseil Municipal :

Néant

Convention de transition de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation du sol

Monsieur le Maire expose que la convention de mise à disposition des services de l'Etat reprenant la répartition de l'instruction des actes relatifs à l'occupation du sol sur le territoire de la commune arrive à son terme le 31 octobre 2014.

A compter du 1^{er} juillet 2015, la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) promulguée le 24 mars 2014 ne permettra plus aux services de l'Etat d'instruire les actes relatifs à l'occupation du sol à la place des communes compétentes appartenant à un EPCI de plus de 10000 habitants.

Aussi il convient de prendre une nouvelle convention de transition pour continuer à bénéficier de cette mise à disposition pour la période comprise entre le 1^{er} novembre 2014 et le 31 décembre 2014. A compter du 1^{er} janvier, les services de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud pourraient gérer l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation du sol.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- D'approuver la nouvelle convention de mise à disposition du 1^{er} novembre au 31 décembre 2014 et d'autoriser le maire à la signer

Attribution de subventions de fonctionnement aux associations locales

Monsieur le Maire présente la proposition de répartition des subventions établie par la commission ad hoc qui s'est réunie à ce sujet, le 8 septembre dernier.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide,

- de verser aux associations les subventions reprises dans le tableau ci-dessous, sous réserve qu'elles aient fourni l'ensemble de justificatifs demandés pour le versement de celles-ci (*dossier complet, éléments comptables, corroborés par les relevés de comptes, les éléments actifs et passifs de l'association établis par l'établissement bancaire, ainsi que les procès verbaux des assemblées générales à jour etc.*)
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou à entreprendre toute démarche afin de concourir à l'exécution de la présente délibération

Les présidents d'associations et membres des bureaux ne prennent pas part au vote correspondant au versement de la subvention attribuée à l'association les concernant.

Association	Valeur de la subvention votée
ANACR	120
Association des Parents d'Elèves Ecole Primaire	160
Association les Ptits Moussees	38000
Association les Amis des Orgues de l'Eglise	350
Association des Fêtes (Guillaume)	5000
Amicale des patients et résidents de l'ensemble des services de l'hôpital	450
Association Sport et Tourisme en Baie de Somme	5000
Secours Catholique	350
Association AAE Estreboeuf Fédération française de tir	500
Association du Jumelage St Valery - Herstelle	500
Amicale des Sapeurs Pompiers	650
Association FCV – Baie de Somme	5500
Association Modélisme 80230	410
Coopérative scolaire de l'école des corderies	500
AFN - UNC	320
Club des Aînés	400
Association Education Populaire - Notre Dame	500
Association du Jumelage Battle	500
Association 3 D en Baie	1200
Association Parents Elèves Collège	160
Chorale Mouettes et Chansons	500
Association Histoire et Archéologie	200
Association pour la Sauvegarde de la Chapelle St Valery, dite des Marins	500
Association Gym Détente	210
	6300
Association Canoë Kayak de Mer	
Flux Valericain	500
FNATH	100
Association de Chasse DPM	924
Association de Chasse	235
Association Courir en Baie de Somme	400
Association Somme II	450
Association Herbarium	1000
GEMEL	500
Festival de l'Oiseau	5500
Association Saint Fiacre	1000
Groupement d'Intérêt Cynégétique	100
Association du Tennis de Table	800
	250
Amicale des Agents Hospitaliers	
Coopérative scolaire école maternelle publique	500
Association Parents Eleves Maternelles	175
Association Sport Nautique Valericain	160

Amicale des secrétaires de mairie	100
Amicale des maires adjoints	410
Festival théâtre	5000
Ass. Créafils	250
Association Ecrivains	500
La Troupe Solilès	8000
Boxe valéricaine	500
Lire et faire lire (ligue de l'enseignement - action en faveur de la promotion de la lecture dans les écoles de la commune)	500
Amicale de la Clique des Sapeurs Pompiers de St Valery Sur Somme	500
Escalade	1200
Les Petits Bouffons du Nord	300

Versement de subventions exceptionnelles au profit d'associations ayant participé aux animations locales

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- de verser les subventions exceptionnelles aux associations ayant participé aux animations locales, telles que reprises dans les tableaux ci-après :

Journée des peintres dans la rue - 28 juillet 2014 - achats des tableaux		
Bénéficiaire	Nature de la prestation	Montant de la subvention
Yves GOISLARD 20, hameau de Lilette 62560 Reclinghem	1 ^{er} prix du public	250 euros

Fête Nationale – repas et boissons aux musiciens		
Bénéficiaire	Nature de la prestation	Montant de la subvention
Amicale des Sapeurs-Pompiers de St Valery/Somme, 241 rue de la Croix l'Abbé, 80230 Saint-Valery-sur-Somme	Boissons offertes à la clique des Sapeurs-Pompiers et aux musiciens de Musicab'Show le 13/07 : 54 boissons à 1.50 euros	81 euros

Fête de la Mer – Exposition de Modélisme 80230 au Tribunal		
Bénéficiaire	Nature de la prestation	Montant de la subvention
Association Modélisme 80230 87, rue du Général Leclerc 80130 Friville-Escarbotin	Exposition de l'association au Tribunal de Commerce les 9 et 10 août	180 euros

Fête de la Mer – repas et boissons aux musiciens		
Bénéficiaire	Nature de la prestation	Montant de la subvention
Amicale des Sapeurs-Pompiers de St Valery/Somme, 241 rue	Repas et boissons offerts aux musiciens d'Amuséon : 5 repas	50 euros

de la Croix l'Abbé, 80230 Saint-Valery-sur-Somme	à 10 euros	
Association 3D en Baie 77, rue St Nicolas 80230 Saint-Valery-sur-Somme	Repas et boissons offerts aux musiciens du groupe Kat Mataf le 10/08 : 4 repas à 8 euros	32 euros

Budget principal : décision modificative budgétaire n°1

Monsieur le Maire explique que suite à la consolidation de l'emprunt n°08AL236 et au passage en échéances trimestrielles, il conviendrait de procéder à une modification budgétaire afin de régler ces échéances.

La modification proposée est la suivante :

Section de fonctionnement : Dépenses

Article	Prévu	Modifications	Total
022	12 500,00	- 7 500,00	5 000,00
6611	99 000,00	+ 7 500,00	106 500,00

Section d'investissement : Dépenses

Article	Prévu	Modifications	Total
1641	170 000,00	+ 60 000,00	230 000,00
2135.407	450 000,00	- 60 000,00	390 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité :

- de valider les modifications du budget principal, telles que reprises en annexe
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et à entreprendre toutes démarches afin de concourir à l'exécution de la présente délibération.

3 votes contre : Denis COURTOIS, Pascal NEUVILLERS, Sylvie MARIE

Vente d'immobilisations

Monsieur le Maire explique la nécessité de prendre une délibération pour vendre divers biens de la commune :

- 12 jardinières à 50€ sont vendues à la commune d'Arrest
- Une tondeuse autoportée Kubota G21 à VAMA FRESNOY MOTOCULTURE : 2200 €
- Un Peugeot Partner Police Municipale immatriculé 8650WH80 vendu au Garage Gueudet , route de Doullens à Abbeville au prix de 700 €
- Du matériel informatique à la Communauté de Communes Bresle Maritime pour un montant de 1609.79 €
- des portes en bois du bâtiment en cours de réfection dans la cour de la mairie pour 800 € à M. Patrick DELOISON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- de vendre l'ensemble de ces biens aux organismes intéressés par leur rachat.
- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer tout acte ou à entreprendre toute démarche afin de concourir à l'exécution de la présente délibération

Approbation du règlement de service de l'eau et du règlement de service de l'assainissement collectif

Le Maire présente à l'assemblée le règlement du service de l'eau et le règlement du service de l'assainissement collectif, documents diffusés au préalable à la réunion aux membres du conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- valide les projets de règlement du service de l'eau et du service de l'assainissement
- autorise le maire à diffuser lesdits règlements auprès des abonnés aux services.

Service eau et assainissement collectif : Délégation de maîtrise d'ouvrage au profit de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud pour la réalisation des travaux rue de Neuville

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de la rue de Neuville, répertoriée au titre des voiries d'intérêt communautaire. Toutefois, la Commune reste compétente en matière d'eau et d'assainissement.

Il serait avisé de profiter du chantier de voirie en cours pour effectuer les travaux qui s'imposent également dans ces domaines de compétences communales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de déléguer à la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud, la maîtrise d'ouvrage des travaux à entreprendre en matière d'eau et d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de déléguer à la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud la maîtrise d'ouvrage des travaux à entreprendre en matière d'eau et d'assainissement,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou à entreprendre toute démarche afin de concourir à l'exécution de la présente délibération

Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire explique qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

- Décide, dans le cadre d'avancement de grade, la création de différents postes et la suppression des anciens postes à compter du 1^{er} novembre 2014 :
 - Création d'1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet / suppression d'1 poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps complet
 - Création d'1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet / suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe à temps non complet (28h)
- Décide dans le cadre de la restructuration des services administratifs de la commune :
 - La création d'1 poste d'attaché territorial à temps non complet (5h15)/ suppression d'1 poste d'attaché principal à temps complet,

- La création d'1 poste de directeur général des services à temps non complet (5h15)/ suppression d'1 poste de directeur général des services à temps complet,
- La création d'1 poste d'attaché territorial à temps non complet (17h30)
- La suppression d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet

- valide les modifications du tableau des effectifs ci-après :

Tableau des effectifs	Effectif ouvert	Effectif pourvu	Dont TNC
<i>Filière administrative</i>			
<i>Emploi fonctionnel de Directeur Général des services d'une commune de 2.000 à 10.000 habitants</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
Attaché	4	4	2
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	1	0
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1	1	0
<i>Filière animation</i>			
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	1	1	0
<i>Filière technique</i>			
Technicien	1	1	0
Agent de maîtrise	1	0	0
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	6	5	0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	1	
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	2	2	0
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	10	10	1
<i>Total</i>	<i>29</i>	<i>26 agents</i>	<i>4</i>

2 abstentions : Denis COURTOIS et Pascal NEUVILLERS

Questions et informations diverses

a/ Mise à jour du régime indemnitaire pour les catégories A, B et C

Monsieur le Maire propose de mettre à jour le régime indemnitaire pour l'ensemble des catégories de personnel de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'autoriser Monsieur le Maire à mettre à jour le régime indemnitaire des agents communaux
- D'autoriser à signer tout acte ou à entreprendre toute démarche afin de concourir à l'exécution de la présente délibération.

b/ Programmation pluriannuelle des travaux d'eau potable et d'assainissement – études diagnostiques du réseau eau potable – contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'AMEVA

Monsieur le Maire présente à l'assemblée projet de contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre le syndicat mixte AMEVA et la commune de Saint-Valery-sur-Somme pour la programmation pluriannuelle des travaux d'eau potable et d'assainissement, liée aux travaux de rénovation comme pressentis rue de Neuville et pour l'étude diagnostique du réseau d'eau potable, liée aux problèmes de pression dans les canalisations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et l'AMEVA
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile à l'exécution de cette délibération

Toutefois, et suite aux remarques de l'assemblée, Monsieur le Maire souhaite que soit privilégiée une solution interne aux services afin d'avancer sur ces dossiers.

c/ Choix d'un maître d'œuvre pour les missions de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des remparts et des soutènements de la vieille ville

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de lancer une consultation pour la recherche d'un maître d'œuvre dans le cadre de la rénovation des remparts et des soutènements de la vieille ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation afin de rechercher un maître d'œuvre pour la rénovation des remparts et des soutènements
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir

d/Redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire, à mettre en place une redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité, et à signer tout document utile à l'exécution de cette décision.

e/Redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution de gaz

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire, à mettre en place une redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution de gaz, et à signer tout document utile à l'exécution de cette décision.

f/Participation à l'opération brioches organisée par l'ADAPEI

Monsieur le Maire rappelle que, traditionnellement, la commune participe à l'opération « brioches » organisée au profit de l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de la Somme, en versant une subvention de 200€. Il propose de reconduire cette aide pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De verser une subvention exceptionnelle de 200 € au profit de l'ADAPEI, pour l'organisation de l'opération « Brioches ».
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et à entreprendre toutes démarches afin de concourir à l'exécution de la présente délibération.

Remarques des conseillers municipaux

Pascal Neuvillers remarque que les travaux de construction de l'immeuble Edouard Denis occupent une emprise importante sur la Place du Jeu de Battoir. A ce titre, une redevance a été réclamée à l'entreprise. Concernant l'installation des bureaux de la Caisse d'Épargne sur la Place du Jeu de Battoir, les travaux des locaux, quai du Romerel, devraient durer jusqu'en avril 2015.

Pascal Neuvillers attire une nouvelle fois l'attention sur le stationnement anarchique aux abords du bois de Salomon. Il souhaiterait que soit mise en place une interdiction de stationner dans ce secteur. *Des plantations ont déjà été faites sur ce secteur, mais celles-ci avaient été volées. Une réflexion sur un aménagement de cet espace en aire de pique-nique pourrait être envisagée.*

Pascal Neuvillers s'interroge sur le fonctionnement des commissions et de la non-communication de documents utiles à leurs travaux.

Didier Gondois remercie la municipalité pour la réalisation des travaux de la traversée de Ribeuville et attend leur inauguration.

Bernard CARPENTIER demande l'état d'avancement du recours sur le permis de construire de M. BAZILE puisque les travaux de construction débutent. Compte tenu que nous sommes dans le site inscrit, le Préfet a délivré le permis de construire. La ville avait formé un recours gracieux. Le Préfet n'ayant pas donné suite à notre demande, la commune a formé un recours contentieux devant le tribunal administratif.

La Secrétaire de Séance

